

RPI DU MONT-GUÉRIN
Écoles de Moisse y et de Montmirey-la-Ville

Conseil d'école extraordinaire - Année scolaire 2018-2019

École de Moisse y

Jeudi 24 janvier 2019 à 20h00

M. Payen assure la présidence.

Membres présents :

Maires et élus :

M. Benessiano, VP du service affaires scolaires de la communauté de communes de Jura Nord

Mme Ocler, conseillère municipale de Moisse y

Mme Vuillemin, maire de Montmirey-le-Château

M. Pernin, maire de Peintre

Mme Londe, conseillère municipale de Frasn e-Les-Meulières

Enseignants : Mmes Fèvre, Gillot, Schneider, Florin, M. Payen

ATSEM : Mme Monin

Représentants de parents d'élèves : Mmes Bernoux, Bouvard, Fouche yrand, Poilfoulot, Rudesindo

APE : Mme Caillaud, présidente

ALSH : Mme Hanriot, directrice du site

DDEN : M. Geniaut

Sont excusés : M. Faivre, Inspecteur de l'Education Nationale ; Mme Bertoncini enseignante ; Mmes Sapin et Lyet, AESH ; Mme Pâques Atsem ; M. Fauchier, chauffeur

- **Préambule**

Les écoles et les mairies ont reçu un courrier de l'inspection académique les 18 et 21 décembre derniers précisant le cadre et les possibles dérogations à l'organisation de la semaine scolaire.

Ce même courrier informait que les demandes de dérogation doivent être envoyées à l'Inspecteur de circonscription le 31 janvier au plus tard.

Ce conseil d'école a un double objectif : présenter le cadre réglementaire et parvenir à une proposition de modification des horaires qui aboutira à un vote pour l'année scolaire prochaine.

Les horaires actuels ont été votés en conseil d'école en même temps que la semaine de quatre jours le 9 novembre 2017. Ils sont le résultat d'une décision démocratique.

- **Cadre réglementaire**

Il a été précisé dans le courrier du DASEN du 21 décembre dernier. Il s'agit :

- d'une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (donc 4 jours et demi)
- des journées de 5h30 et demi-journée de 3h30
- et d'une pause méridienne d'une durée minimum d'1h30.

- **Dérogations au cadre réglementaire**

Des dérogations à ce cadre existent : sur le RPI, il s'agit donc d'une semaine de 4 jours avec des journées de 6 heures. Nous sommes donc déjà dans une situation de dérogation.

- **Procédure**

Pour changer les horaires, il faut procéder de la manière suivante :

La demande de dérogation contenant les nouveaux horaires est à envoyer avant le 31 janvier à l'IEN de la circonscription de Dole Nord, par la mairie de Moissey et la communauté de communes de Jura Nord

Les autorités compétentes en matière d'organisation des transports scolaires (services de la Région) seront ensuite consultées sur ces demandes.

Ces changements doivent se faire dans un souci de concertation, en prenant l'avis de l'ensemble de la communauté scolaire.

La proposition doit émaner **conjointement** de la communauté de communes et de la mairie ET du conseil d'école.

- **Situation sur le RPI**

Nous avons tous constaté que la pause méridienne trop courte cette année et qu'il est nécessaire de l'allonger.

Les horaires sont décalés de 10min sur les deux écoles pour organiser au mieux les transports.

Les deux écoles sont gérées par la communauté de communes de Jura Nord pour Montmirey-la-Ville et par la mairie de Moissey pour l'école de Moissey. Les 7 communes sont réparties entre deux communautés de communes : Jura Nord et Grand Dole.

Les matinées durent 3h30.

- **Comparatif des horaires de classe**

2017-2018 :

Montmirey : 8h50-11h50 ; 13h45-16h00

Moissey : 9h-12h ; 13h55-16h10

Sur 4,5 jours

Pause méridienne : 1h55

Journée de 5h15 ; mercredi 3 heures

Temps d'accueil : 10 minutes avant

2018-2019 :

Montmirey : 8h30-12h00 ; 13h30-16h00

Moissey : 8h40-12h10 ; 13h40-16h10,

Sur 4 jours

Pause méridienne : 1h30

Journée de 6 heures

Temps d'accueil : 10 minutes avant

- **Questions et remarques reçues**

Proposition de l'ALSH : 11h45-13h45

Deux courriers sur Moissey

- **Propositions des enseignants pour la rentrée 2019**

Les enseignants réunis en conseil des maitres ont réfléchi à deux organisations de la semaine scolaire :

Proposition 1

Montmirey : 8h30-11h55 ; 13h45-16h20

3h25 2h35

Moissey : 8h40-12h10 ; 14h00-16h30

3h30 2h30

Pause méridienne : 1h50

Explications et réflexions :

- Avantage pédagogique des matinées plus longues, notamment en cycle 2 et cycle 3
- Eviter un coucher tardif lors de la sieste
- Prend en compte le temps de mise en place des bus
- Proposition qui laisse le temps de faire les APC après la classe sans faire des journées trop longues pour les élèves

Proposition 2

Montmirey : 8h30-11h55 ; 13h55-16h30

3h25 2h35

Moissey : 8h40-12h10 ; 14h10-16h40

3h30 2h30

Argument :

- Pause méridienne de deux heures pleines

Mme Hanriot propose de décaler les horaires de la proposition 1 de 5 minutes (8h30-11h50 et 13h40-16h20 à Montmirey-la-Ville et 8h40-12h05 et 13h55-16h30 à Moissey) pour permettre un temps de préparation et de mise en place de la sieste.

- **Proposition soumise au vote**

Montmirey-la-Ville : 8h30-11h50 et 13h40-16h20

Moissey 8h40-12h05 et 13h55-16h30

Résultat du vote : unanimité moins une abstention

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 7 mars à Moissey à 20h.

La séance est levée à 20h45.

Olivier Payen, président

Sandrine Florin, secrétaire